



- UA** Zone urbaine directement constructible correspondant aux centralités urbaines et bourgs-centres. Cette zone est caractérisée par une mixité des fonctions : habitations, commerces, services, équipements....
- UB** Zone urbaine directement constructible correspondant aux quartiers périphériques aux bourgs. Cette zone est caractérisée par une vocation principale résidentielle.
- UBa** Secteur correspondant aux groupements bâtis anciens caractérisés par des tissus anciens plus denses
- A** Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.
- As** Secteur correspondant aux secteurs à forts enjeux paysagers et protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Ae** Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées correspondant à des activités artisanales, industrielles, de services ou de restauration existantes.
- N** Zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nt** Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées correspondant à des activités artisanales, industrielles, de services ou de restauration existantes.
- Espace de fonctionnalité écologique (corridor écologique, ZNIEFF de type I, zone humide,...) inconstructible (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment patrimonial à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination (L.151-11 du Code de l'urbanisme)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques
- Aléas faibles glissements de terrain
- Aléas moyens glissements de terrain
- Périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiate des captages d'eau potable

